



MAJ 13/04/2016

Ecole de Musique de Saint-Céré - Bretenoux

Projet d'Etablissement 2016 – 2021

« Il faut avoir une musique en soi pour faire danser le monde. »

Friedrich Nietzsche

Sommaire

Préambule

CHAPITRE 1 – Présentation de l'école et état des lieux

- 1-1 L'école
- 1-2 Les effectifs et la répartition des élèves
- 1-3 Le budget

CHAPITRE 2 – le projet d'établissement

- 2-1 Permettre au plus grand nombre d'accéder à une pratique musicale
 - a) Une école associative en milieu rural ouvert à tous
 - b) Des locaux neufs et une tarification attractive
 - c) Des parcours de formations de qualité, adapté à tous
- 2-2 Développer et diversifier les enseignements musicaux
 - a) Les missions de l'école
 - b) Une pédagogie vivante ouverte sur d'autres établissements
- 2-3 Favoriser la pratique collective, les échanges et l'ouverture avec les différents acteurs
 - a) Objectifs
 - b) Les différents ateliers proposés
- 2-4 Promouvoir les partenariats et amplifier le rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire
 - a) Promouvoir les partenariats
 - b) Amplifier le rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire

Préambule

Le Projet d'Etablissement a pour objectif de définir des axes de travail pour les acteurs de la structure (enseignants, élèves, parents).

Fruit d'un état des lieux, il fixe pour 5 ans les grandes orientations et le cadre dans lequel s'inscriront les projets et les objectifs de notre école dans le respect de ses contraintes budgétaires.

Par le présent projet d'établissement, nous souhaitons d'ores et déjà affirmer et mettre en avant l'intérêt et l'importance d'une éducation musicale pour tous, enfants et adultes réunis.

Ce projet a pour objectif ambitieux d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre sur le territoire communal et communautaire.

Chapitre 1 – Présentation de l'école et état des lieux

1-1 L'école

Créée en 1982, l'école de musique de Saint Céré Bretenoux Biars n'a cessé d'accroître ses effectifs pour arriver aujourd'hui à 263 élèves (enfants et adultes) répartis dans 15 disciplines musicales.

Située au cœur du bassin économique du nord du Lot, (St Céré Bretenoux Biars) l'école de musique bénéficie d'une assez forte densité humaine et d'un dynamisme territorial important sur le plan culturel.

L'enseignement musical est dispensé sur deux sites :

- St Céré, 15 rue d'Armagnac
- Biars dans les locaux du centre culturel Robert Doisneau.

Notre école est une association de type loi 1901.

Elle est formée d'un bureau et d'un conseil d'administration pour la partie administrative, tous membres bénévoles.

L'équipe pédagogique est constituée de 12 enseignants dont un responsable pédagogique.

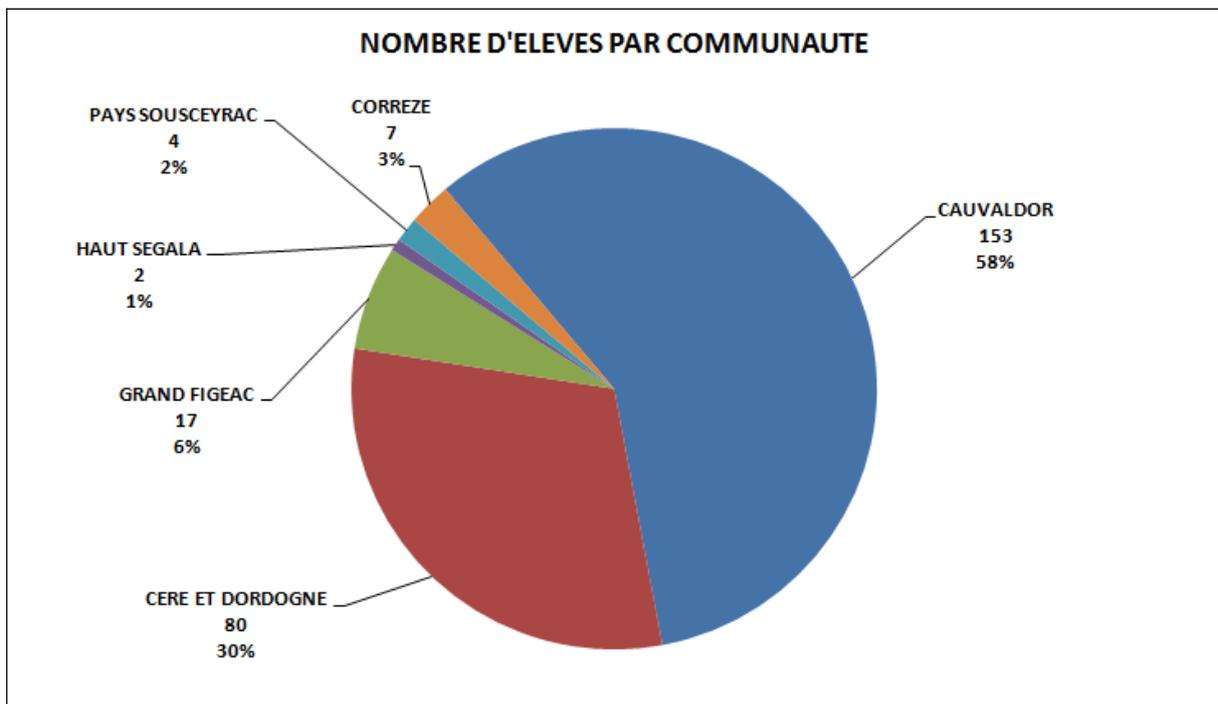
Depuis 2001 l'école de musique de St Céré Bretenoux adhère à l' **UDEML (Union des Ecoles de Musique du Lot)**.

Cette association, émanant de la volonté du Conseil Général, a pour vocation de coordonner des actions artistiques entre les écoles adhérentes. Elle est également un lieu de rencontres et d'échanges pour les enseignants qui s'y côtoient.

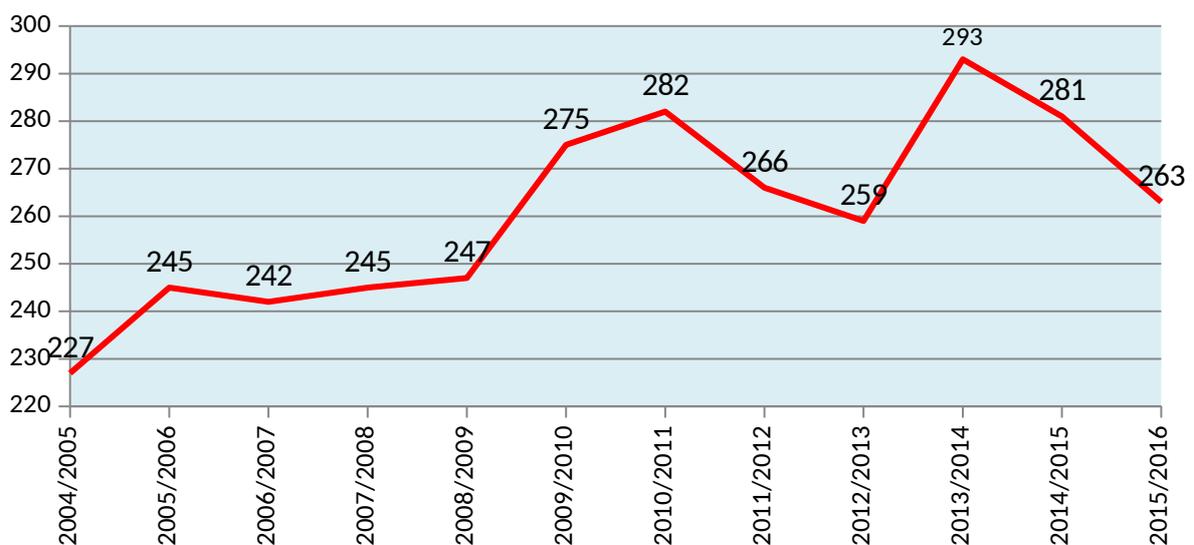
2-1 Les effectifs et la répartition des élèves

L'accès à l'Ecole de Musique est réservé en priorité aux habitants des communes de l'intercommunalité.

L'inscription des élèves extérieurs au territoire de l'intercommunalité s'effectue en fonction des places disponibles et prioritairement pour certaines disciplines non dispensées dans les écoles de musique environnantes de même type



**Evolution du nombre d'élèves à l'EDM de Saint Céré - Bretenoux
2004 - 2016**



1-3 Le budget :

→ Résultats année 2014/2015



Ecole de Musique de ST CERE / BRETENOUX

BUDGET ANNEE 2014-2015

| PRODUITS REELS 2014/2015 | | | CHARGES REELLES 2014/2015 | | |
|---|---------------------|---------------|--|---------------------|---------------|
| | € | % | | € | % |
| SUBVENTIONS | 106 264,50 € | 55,4% | REMUNERATIONS ET CHARGES | 185 418,76 € | 98,1% |
| CONSEIL GENERAL | 52 264,50 € | 27,2% | <i>dont rémunérations profs + indemnités kilométriques</i> | 130 247,09 € | 68,9% |
| COMMUNAUTES DE COMMUNES | 54 000,00 € | 28,1% | <i>dont charges professionnelles</i> | 52 459,67 € | 27,8% |
| <i>dont Cauvaldor (57% effectifs)</i> | 40 000,00 € | 20,8% | <i>dont Uniformation</i> | 2 712,00 € | 1,4% |
| <i>dont Cère & Dordogne (32% effectifs)</i> | 14 000,00 € | 7,3% | | | |
| COTISATIONS FAMILLES | 81 880,10 € | 42,7% | FRAIS FONCTIONNEMENT | 3 618,77 € | 1,9% |
| <i>dont adhésion</i> | 3 150,00 € | 1,6% | <i>dont Frais Comptable, Juridique, Santé</i> | 1 890,00 € | 1,0% |
| AUTRES PRODUITS | 3 773,66 € | 1,97% | <i>dont Achats matériels</i> | - € | 0,0% |
| <i>dont Frais Udeml</i> | 1 399,42 € | 0,7% | <i>dont Entretien, Réparations</i> | 528,62 € | 0,3% |
| <i>dont TAP St Céré</i> | 216,00 € | 0,1% | <i>dont Assurances</i> | 519,27 € | 0,3% |
| <i>dont CPAM</i> | 2 158,24 € | 1,1% | <i>dont frais d'affranchissements</i> | 86,82 € | 0,0% |
| | | | <i>dont Téléphone / Internet</i> | 385,44 € | 0,2% |
| | | | <i>dont Fournitures, Divers</i> | 208,62 € | 0,1% |
| TOTAL PRODUITS | 191 918,26 € | 100,0% | TOTAL CHARGES | 189 037,53 € | 100,0% |
| RESULTAT EXERCICE 2 880,73 € | | | | | |

→ Prévisionnel 2015//2016



Ecole de Musique de ST CERE / BRETENOUX

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2015-2016

| PRODUITS PREVISIONNELS 2015/2016 | | | CHARGES PREVISIONELLES 2015/2016 | | |
|---|------------------|---------------|--|------------------|---------------|
| | € | % | | € | % |
| SUBVENTIONS | 136 000 € | 61,0% | REMUNERATIONS ET CHARGES | 206 100 € | 92,4% |
| CONSEIL GENERAL | 68 000 € | 30,5% | <i>dont rémunérations profs + indemnités kilométriques</i> | 143 000 € | 64,1% |
| COMMUNAUTES DE COMMUNES | 68 000 € | 30,5% | <i>dont charges professionnelles</i> | 56 500 € | 25,3% |
| <i>dont Cauvaldor (57% effectifs)</i> | 44 000 € | 19,7% | <i>dont Uniformation</i> | 3 000 € | 1,3% |
| <i>dont Cère & Dordogne (32% effectifs)</i> | 24 000 € | 10,8% | <i>dont Mutuelle Santé</i> | 3 600 € | 1,6% |
| COTISATIONS FAMILLES | 86 000 € | 38,6% | FRAIS FONCTIONNEMENT | 16 900 € | 7,6% |
| <i>dont adhésion</i> | 3 000 € | 1,3% | <i>dont Frais Comptable, Juridique, Santé</i> | 3 500 | 1,6% |
| AUTRES PRODUITS | 1 000 € | 0,5% | <i>dont Achats matériels</i> | 8 500 | 3,8% |
| | | | <i>dont Entretien, Réparations</i> | 1 000 | 0,4% |
| | | | <i>dont Assurances</i> | 600 | 0,3% |
| | | | <i>dont frais d'affranchissements</i> | 200 | 0,1% |
| | | | <i>dont Téléphone / Internet</i> | 600 | 0,3% |
| | | | <i>dont Fournitures, Divers</i> | 400 | 0,2% |
| TOTAL PRODUITS | 223 000 € | 100,0% | TOTAL CHARGES | 223 000 € | 100,0% |

COMMENTAIRES / POINTS CLEFS :

Augmentation du budget prévisionnel vs 2015 lié à quatre évènements / projets majeurs :

- Embauche d'un nouveau professeur de piano pour répondre à la forte demande
- Equipement salle nouvelle école : nous allons devoir acheter un nouveau piano auquel s'ajoute divers accessoires (tableaux, pupitres, tabourets etc)
- Dépenses inhérentes au déménagement : transport, réglage piano, frais de réception inauguration et spectacle
- Augmentation des charges salariales

CHAPITRE 2 : - Le projet d'établissement

Elaboré avec les différents acteurs de l'école de Musique de St Céré, il développe des grands axes afin de :

2-1 Permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique musicale dans de bonnes conditions

2-2 Développer et diversifier les enseignements musicaux

2-3 Favoriser la pratique collective et les échanges avec les différents acteurs

2-4 Promouvoir les partenariats et amplifier le rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire

2-1 Permettre au plus grand nombre d'accéder à une pratique musicale dans de bonnes conditions

a) Une école associative en milieu rural ouverte à tous

- Sans critères de sélection à l'entrée, l'école de musique est ouverte à un très large public venant de tous horizons. C'est un lieu dédié à la pratique et à la diffusion de la musique, sans exclusive de genre, d'âge ou de niveau.
- L'école accueille des populations vivant en milieu rural. Elle permet à tous ses utilisateurs de partager un sentiment d'appartenance à un territoire, de contribuer à sa vitalité culturelle tout en valorisant l'épanouissement de l'individu.

b) Des locaux neufs et une tarification attractive

- La construction de nouveaux locaux spacieux et adaptés à la pratique musicale ainsi que la tarification dégressive selon le nombre de personnes inscrites d'une même famille sont autant d'atouts pour inciter ou développer une pratique musicale sur le nord du Lot.

- c) Des parcours de formations de qualité, adaptés à tous
- L'école est dédiée à l'expression de passions musicales à tous niveaux d'engagement personnel :
 - En proposant des parcours de formation personnalisés et diversifiés, elle accompagne chacun, enfants et adultes, dans son parcours de l'éveil à la formation d'amateurs éclairés et enthousiastes ou à l'éclosion d'éventuelles vocations.
 - En mettant en œuvre les conditions pédagogiques et didactiques nécessaires pour favoriser la sensibilisation et l'accès à la diversité des musiques et des esthétiques : classique, contemporaine, traditionnelle, ancienne, jazz, rock, variété...

2-2 Développer et diversifier les enseignements musicaux

L'école de musique de St Céré propose à chacun une éducation musicale à sa mesure en organisant des parcours adaptés: action de sensibilisation, cursus complet pour les uns, parcours personnalisés pour les autres, ateliers de formation et de pratique collective.

a) Les missions de l'école :

- **Lieu d'enseignement artistique** porteur de valeurs éducatives et citoyennes (respect, écoute, entraide, travail, engagement ...)
- **Lieu d'acquisitions** de compétences et de connaissances musicales nécessaires au développement d'une solide culture musicale.
- **Lieu de découverte** des métiers du monde de la musique, elle veille à détecter et accompagner l'éclosion de potentielles « vocations ».
- **Lieu de rencontres**, elle favorise le **partage intergénérationnel** par des pratiques vocales ou musicales collectives et le développement des pratiques artistiques en amateur.

- **Lieu d'épanouissement**, pour des personnes en institut spécialisé

b) Une pédagogie vivante : ouverte sur d'autres établissements

Les enseignements proposés sont les suivants :

| Enseignements INDIVIDUELS | Enseignements COLLECTIFS |
|---------------------------|--------------------------|
| Accordéon | Atelier jazz |
| Batterie | Atelier FM |
| Chant | Chorale ados / enfants |
| Clarinette | Ensembles instrumentaux |
| Flûte à bec | ⇒ Flûtes |
| Flûte traversière | ⇒ Bois |
| Guitare classique | ⇒ Harpes |
| Guitare folk | ⇒ Guitares |
| Harpe | ⇒ Accordéons |
| Piano | Eveil musical |
| Saxophone | Formation musicale |
| Violon | Musique traditionnelle |
| | Musique actuelle |

Classes d'éveil

L'objectif est l'acquisition des bases du langage musical.

L'accueil des enfants se fait dès l'âge de 4 ans avec les cours d'éveil musical.

Les trois années de classe d'éveil sont les bases d'un cursus musical. Elles sont ouvertes aux enfants âgés de 4 à 6 ans.

- La classe d'éveil est basée sur le sensoriel, l'oralité : écoute, pratique rythmique, chant motricité

Dès cet âge-là, ils sont encouragés à venir aux concerts, sorties culturelles, répétitions, auditions, pour faire partie intégrante de l'école.

✚ La formation musicale

Les études de formation musicale permettent d'acquérir et de s'approprier les codes du langage musical et les bases d'une culture musicale.

Dans un souci d'égalité et afin de ne pénaliser aucun élève qui souhaiterait poursuivre ses études dans une autre structure, l'équipe pédagogique a organisé la Formation Musicale en calquant sa progression sur les programmes en vigueur dans les conservatoires à rayonnement départemental.

Elle se répartit en deux cycles, tout comme le cursus instrumental

1^{er} cycle Formation Musicale

L'élève intègre une classe de formation musicale 1 heure par semaine.

| Contenu | Evaluation |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Découverte sensorielle et graphique du rythme et des notes.- Développement de l'oreille.- Pratique vocale.- Ecoute, lecture, analyse | Evaluation interne pour les classes non concernées par les fins de cycles |
| | En fin de Cycle: Examen départemental. |

2nde cycle Formation Musicale

L'objectif est d'approfondir les acquis pour aller vers l'autonomie.

| Contenu | Évaluation |
|--|--|
| - Approfondissement du langage musical et renforcement des acquis du 1er cycle | Evaluation interne pour les classes non concernées par les fins de cycles |
| | En fin de Cycle: Examen départemental. |

✚ **Le cursus instrumental**

Tout comme la formation musicale, le cursus instrumental se déroule en **deux cycles**.

Il arrive que parfois, des élèves ayant commencé très tôt la partie instrumentale, se retrouvent au niveau du 3^{ème} cycle même si celui-ci n'apparaît pas dans le cursus.

→ Le premier cycle : l'apprentissage

De trois ans à cinq ans d'apprentissage d'un instrument.

Durant cette période, l'élève devra acquérir des compétences, autant sur un plan technique que sur un plan plus large allant de la musicalité à une forme simple d'analyse musicale. Cette pratique instrumentale s'appuie sur la maîtrise des connaissances acquises en Formation Musicale.

Évaluation continue en interne puis évaluation départementale de fin de cycle (à la fin des 5 ans).

Il appartient au professeur d'apprécier le niveau de ses élèves et de présenter un élève « précoce » et motivé à l'évaluation de fin de cycle s'il le juge opportun.

Inversement, il peut différer le passage de l'évaluation s'il estime que l'élève n'a pas un niveau suffisant pour répondre aux critères demandés.

→ Le deuxième cycle : vers l'autonomie et l'indépendance

Il se déroule sur une période de 4 ans. Les conditions de passage des évaluations restent les mêmes que pour le premier cycle.

L'élève approfondit les compétences acquises lors du premier cycle tout en introduisant des nouvelles notions techniques tant sur le plan instrumental que sur le plan de la musicalité, mettant en rapport les connaissances apprises en FM permettant de justifier les choix de l'interprétation d'une œuvre.

Ce cycle vise à faire acquérir à l'élève des méthodes de travail structurées et rigoureuses qui l'aideront à tendre vers une pratique plus autonome de l'instrument, et une complète indépendance.

✚ Les évaluations

Elles peuvent être sous la forme d'examens ou de contrôles continus suivant le projet pédagogique choisi par l'équipe des professeurs.

- Les examens

Ils ont lieu au cours du deuxième trimestre. Les élèves ont une période de 6 semaines afin de préparer une ou plusieurs pièces issues d'un réservoir de morceaux établis par les professeurs en fonction de leur niveau. Les élèves joueront leurs morceaux devant un jury pouvant être composé des professeurs de l'école ou des professeurs venant d'autres établissements.

- Les évaluations départementales (de fin de cycles)

Elles regroupent tous les élèves d'une même famille instrumentale. Le mode de fonctionnement est à peu près similaire excepté que les élèves préparent des morceaux choisis par des professeurs d'écoles de musique appartenant également à l'UDEML.

Ces évaluations se passent devant un jury composé de professeur venant d'autres établissements.

✚ La motivation, l'engagement

Fréquenter l'école de musique c'est s'ouvrir à l'idée de découverte, de connaissance, de progrès, mais aussi de régularité, d'assiduité et de travail quotidien. C'est pourquoi ...

- Un travail personnel structuré et réfléchi est nécessaire à tout apprentissage. Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial. Elle veillera à encourager, soutenir, aider le jeune à s'organiser afin de le rendre peu à peu autonome.
- Conscients de la difficulté de la tâche, les enseignants invitent les familles à dialoguer afin qu'un vrai travail de collaboration se mette en place entre les professeurs, le jeune et la famille pour entretenir la motivation, le travail et veiller à l'épanouissement de l'enfant.

2-3 Favoriser la pratique collective, les échanges et l'ouverture avec les différents acteurs

a) Objectifs

Elle concrétise le savoir-faire acquis en formation musicale et en formation instrumentale. Elle offre aux élèves l'occasion de partager avec d'autres musiciens et le public les plaisirs de la musique.

La participation à la vie culturelle locale, à travers la pratique collective, est un élément essentiel dans le développement du musicien amateur.

Un des principaux objectifs de l'école est de proposer aux élèves qu'ils soient enfants ou adultes, tous niveaux confondus, des ateliers de pratiques collectives afin qu'ils soient acteurs dans les « faire » et le « savoir-faire » en :

- Concrétisant tous les aspects abordés en cours de formation musicale et instrumentale,
- Développant une véritable capacité à s'intégrer dans un groupe et à y jouer son propre rôle et y tenir sa place,
- Permettant la découverte de multiples répertoires et leurs exigences stylistiques en vue d'une interprétation juste et personnelle.

b) Les différents ateliers proposés :

Musique traditionnelles

Pratiques collectives (ensembles instrumentaux, et/ou vocaux)

Ateliers JAZZ

Pratiques vocales

Ces ateliers ont habituellement un fonctionnement annuel et régulier.

Toutefois, pour la réalisation d'un projet particulier, certaines répétitions peuvent fonctionner occasionnellement sur le principe de session (stage, période de vacances, week-end, ...).

Ces ateliers de pratiques collectives sont des temps d'échange et d'ouverture qui dynamisent toute pratique musicale.

2-4 Promouvoir les partenariats et amplifier le rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire

L'école de musique aspire à promouvoir l'ouverture culturelle, les échanges et l'ouverture avec des partenariats divers :

a) Promouvoir les partenariats ...

- avec des professionnels (stages de musiques actuelles, master-class)
- avec L'Union Départementale des Ecoles de Musique et de Danse (l'UDEML) lors de rencontres musicales
- avec d'autres structures d'enseignements musicaux et artistiques du département et hors département
 - dispositif pédagogique d'évaluation
 - tout projet de collaboration présentant un intérêt pédagogique pour les partenaires
 - avec le tissu associatif du monde culturel et musical local
- avec les différents acteurs de l'intercommunalité ou les agglomérations de communes et des communes géographiquement environnantes (comités des fêtes, les commerçants...).
-

b) ...et amplifier le rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire

- Manifestations, auditions, concerts, stages, rencontres, sorties participent au rayonnement de l'école dans la vie culturelle du territoire.
- A travers la formation d'un public très divers, l'école favorise l'accès à une culture partagée.
- - L'école souhaite davantage s'inscrire dans la communication de la ville et de l'intercommunalité afin de promouvoir son identité spécifique.

- - Parce qu'elle se pense comme un cadre multiforme, l'école de musique s'engage, dans la mesure de ses moyens, à être :
 - Un lieu de ressources du domaine musical dans et hors ses murs.
 - Un acteur culturel, éducatif et social auprès de tous les publics et en partenariats avec de multiples acteurs.

La « philosophie » de l'école s'appuie sur les notions de plaisir dans l'apprentissage et d'épanouissement personnel dans la pratique.